

CAPD Classe exceptionnelle :

2 collègues sont promouvables à l'échelon supérieur : (échelon spécial HEA1) : Thierry MASSON – Michel GERENTES

Le SNUDI FO, syndicat majoritaire seul présent dans cette instance a soulevé le cas de 2 collègues qui contestent l'avis émis pour leur promotion à la classe exceptionnelle. L'une sera reçue. Pour l'autre, d'après l'IA les avis ne peuvent plus être modifiés. Il s'est engagé à changer l'avis favorablement pour l'an prochain. En tout cas la collègue perd une année. Ce n'est pas admissible.

CAPD Hors Classe : L'IA maintient les avis mais refuse d'en assumer la responsabilité :

Suite aux très nombreuses demandes de justification des collègues relayés par le SNUDI FO, un courrier type leur a été adressé. Pour le SNUDI FO, il ne s'agit en aucun cas d'une justification. L'IA refuse de donner des explications individualisées aux collègues et se cache derrière des directives rectORALES. C'est pourtant bien lui qui émet les avis sur les carrières des personnels. Devant cet immobilisme, le syndicat a présenté une série de vœux :

Vœu n°1 :

La CAPD dénonce la non publication du nombre du ratio promus/promouvables par le Ministère. Elle dénonce la baisse de 27% du nombre de promus par rapport à 2017. Elle exige que le nombre de promus soit relevé à 18% des promouvables pour permettre une réelle augmentation du nombre de promus.

POUR : 5 dont 3 FO – 1 SNUipp – 1 SE Abstention : 5 administration

Vœu n°2:

La CAPD de Haute Loire, dénonce le caractère arbitraire des promotions proposées sur la base d'une appréciation professionnelle dont Monsieur l'Inspecteur d'Académie a refusé toute justification aux délégués du personnel et aux personnels qui en ont fait la demande, se bornant à leur fournir des critères généraux dont l'étude au cas par cas montre qu'ils n'ont pas été appliqués.

La CAPD demande le retour à un barème basé essentiellement sur l'Ancienneté Générale des Services permettant ainsi à tout 11ème échelon d'être intégré dans la Hors Classe.

POUR : 3 FO Abstention : 1 SNUipp et 1 SE et CONTRE 5 administration

Vœu n°3 :

La CAPD de Haute-Loire dénonce l'arbitraire de l'évaluation des enseignants. Elle demande l'abandon de ce dispositif et le retour au dispositif antérieur soit, le retour à la note d'inspection délivrée par des IEN sur des critères qui ne soient basés que sur un point : la qualité de l'enseignement.

POUR : 3 FO Abstention : 1 SNUipp et 1 SE et CONTRE 5 administration

Vœu n°4 :

La CAPD de Haute-Loire constate les conséquences de PPCR, l'iniquité dont les agents sont victimes, l'injustice engendrée par des appréciations injustifiables et injustifiées. Elle constate que PPCR n'a en rien constitué une revalorisation salariale des fonctionnaires et des enseignants en particulier. Elle demande l'abandon de l'accord minoritaire PPCR et une augmentation générale des salaires avec pour commencer une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 16% au titre du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.

POUR : 3 FO Abstention : 1 SNUipp et 1 SE et CONTRE 5 administration

Notons que le SE et le SNUipp continue de persister dans l'erreur et de soutenir, l'insoutenable à savoir PPCR et le système d'évaluation.

L'IA a refusé de prendre en compte toutes les demandes. Des collègues partiront donc en retraite sans être dans la Hors Classe. L'ancienneté générale des services n'est plus prise en compte. Les anciens instituteurs sont pénalisés. Une collègue avec 39 ans d'ancienneté n'est pas promue.

Une modification à la marge du tableau proposé a eu lieu : prise en compte de la 4ème année d'ancienneté dans l'échelon 10.

La liste des promus est la suivante :

Mylène ALPINI PAUWELS - Bertrand FRAYSSE - Christophe BOYER - Corinne BOYER - Muriel GERENTON - Isabelle BOUCHUT - Valérie CHAPOT - Marc Le GUELAFF - Jean Pierre ARCHER - Nadine GIRARD - Pierre REVERCHON - Cécile CHARENTUS - Valérie VIRAT - Sandrine MATAFFIRI - Anne GRENETIER - Corinne DEWILDE - Caroline CHALAYE - Claire RONDET - Nathalie HERITIER - Christine OLEON - Christelle AUJOLAT - Josefa PINATEL - Philippe CLEMENCON - Corinne RAPILLARD - Yannick GROZIEUX - David D'AMORE - Catherine BARRY - Claire ENJARY - Béatrice TRONCY - Muriel CORNUT

Modalités d'évaluation des rendez-vous de carrière :

Le SNUDI FO a questionné l'administration concernant la procédure. Un mail sera envoyé demain à chaque personne l'avertissant du rendez-vous de carrière pour l'année prochaine.

Le SNUDI FO a également demandé la prise en compte des observations faites par un collègue de manière épistolaire. Ce collègue aura la possibilité de remplir l'espace dédié sur I-Prof pour contester les appréciations de la grille d'évaluation. Ces observations par lettre seront annexées au dossier.

ATTENTION : le décret prévoit un délai de 30 jours pour contester l'appréciation finale. Contactez le syndicat !

Indemnités différentielles des Professeurs des écoles : un nouveau hold-up en préparation :

Certains collègues anciens instituteurs devenus professeurs des écoles perçoivent une indemnité différentielle permettant de compenser la perte de salaire entre l'ancien corps des instituteurs et celui des PE. Depuis le mois d'avril, avec la mise en œuvre de PPCR, l'Indemnité Différentielle n'est plus versée.

Aujourd'hui d'académie a avancé des problèmes techniques. Le SNUDI FO a demandé le versement. Il interviendra lors d'une audience au Ministère le 11 juillet prochain. Faites remonter votre dossier, si vous êtes concernés. A ce jour, nous n'avons aucune garantie sur la pérennité de cette indemnité.

Echanges de service : Le SNUDI FO a défendu plusieurs dossiers d'échanges de service en veillant à ce que personne ne soit lésé par ces arrangements.

Réunion des directeurs hors temps de travail le mercredi 5 septembre : Le SNUDI FO est intervenu pour indiquer que ces réunions doivent être intégrées dans les 108 heures et que les collègues doivent disposer d'un ordre de mission leur offrant droit aux frais de déplacement et à la couverture accident du travail.

Réponse favorable de l'IA qui indique que des ordres de mission seront faits.

Bonnes vacances à tous et toutes.